

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2017

L'an deux mil dix-sept le 28 février à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mardi 21 février se sont réunis en séance publique à la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Muriel PEDEMAS, Patricia CHEDANE, Annick MOIREAU, Nicole HERBRON, Nadia BOUTIMAH, Messieurs Samuel CHEVALLIER, Christian VERNET, Didier CHOUTEAU, Dominique JODEAU, Olivier CALUT, Patrick CORRE, Claude GASNOT,

Absents excusés : Mesdames Christelle PROVOST et Patricia RICHARD-BEZANNIER, Messieurs Serge MAINGARD, Benjamin CHOLET, Thibaud ROBERT,

Absents non excusés : Messieurs Patrick BERGET et Jean-Claude CROISIER,

Pouvoirs : Madame Christelle PROVOST a donné pouvoir à Madame Muriel PEDEMAS

Monsieur Serge MAINGARD a donné pouvoir à Madame Carole HEULOT

Monsieur Benjamin CHOLET a donné pouvoir à Monsieur Dominique JODEAU

Monsieur Thibaud ROBERT a donné pouvoir à Monsieur Christian VERNET

Madame Patricia Richard-Bezannier a donné pouvoir à Monsieur Patrick CORRE

Secrétaire de séance : Madame Carole HEULOT, élue à l'unanimité

Ouverture de la séance à 20h20

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de regrouper les points 7 et 8 relatifs à des transferts de bien communaux vers le domaine communautaire. Le conseil municipal n'émet pas d'objection, l'ordre du jour passe à 13 points.

Après avoir présenté l'approbation du procès-verbal du 24 janvier 2017, Monsieur Corre émet des contestations. Ce point sera reporté au prochain Conseil. L'ordre du jour passe à 12 points

Point n°1 Objet Autorisation dépenses investissement 2017 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition énoncée, Adopté à l'unanimité

Point n°2 Objet Subvention CCAS 2017 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer au CCAS la subvention d'un montant de 9 000 € pour 2017, Adopté à l'unanimité

Point n°3 Objet Indemnité élections aux agents communaux : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la proposition d'indemnisation énoncée, Adopté à l'unanimité

Point n°4 Objet Reconduction d'un Contrat Accompagnement à l'Emploi : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à raison de 35h/semaine pour une période du 25 février 2017 au 24 août 2017 et dans les conditions énoncées, Adopté à l'unanimité

Point n°5 Objet Cadeau pour départ en retraite : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au versement de la somme de 1000 € sous forme de chèque cadeau à l'agent Administratif qui a fait prévaloir ses droits à la retraite, Adopté à l'unanimité

Point n°6 Objet Transfert de biens immobiliers communaux vers le domaine communautaire : Parcelle cadastrée section AP n° 405 située au lieudit « Le Bel Œuvre » d'une superficie de 13 m², Parcelle cadastrée section AP n° 407 située au lieudit « Le Bel Œuvre » d'une superficie de 90 m², Parcelle cadastrée section AP n° 459 située au lieudit « La Sapinière » Boulevard des Hunaudières d'une superficie de 201 m², Parcelle cadastrée section AE n° 86 sis « Le Pré de la Vergère » chemin de la Vergère de 100m². Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la cession des parcelles décrites, Adopté à l'unanimité

Point n°7 Objet Approbation Compte Administratif 2016 Lotissement Le Taillis Pressoir : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian Vernet, Adjoint aux Finances, qui a obtenu la majorité des suffrages et qui accepte la présidence pour présenter aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du Lotissement le Taillis Pressoir de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire de Ruaudin. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 du Lotissement Le Taillis Pressoir, Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Point n° 8 Objet Approbation du compte de gestion 2016 Lotissement Taillis Pressoir : Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésorier Principal du Trésor Public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du lotissement Taillis Pressoir 2016, Adopté à l'unanimité

Point N°9 Objet Affectation des Résultats 2016 Lotissement Taillis pressoir : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats 2016 du budget Lotissement du Taillis Pressoir, Adopté à l'unanimité

Point N° 10 Objet Approbation Compte Administratif Commune 2016 : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian Vernet, Adjoint aux Finances, qui a obtenu la majorité des suffrages et qui accepte la présidence pour présenter aux membres du Conseil Municipal le compte administratif budget commune de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire de Ruaudin. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif budget commune 2016, Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Point N°11 Objet Approbation du Compte de Gestion 2016 budget Commune : Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par la Trésorière Principale du Trésor Public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion budget commune 2016, Adopté à l'unanimité

Point N°12 Objet Affectation des Résultats 2016 budget commune : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire 35 081,75 € de déficit d'investissement 2016 à l'article R001 du budget 2017 et d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement 2016 1 592 030,32 € en recette de fonctionnement, article R002 du budget 2017, Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisée, la séance du conseil municipal est close à 21h00

Samuel CHEVALLIER



Maire de Ruaudin